

Pour Philippe Leuba et le groupe de travail, il faut alléger les structures de l'Eglise évangélique réformée vaudoise.

Une Eglise qui collabore mieux

Présidence tournante, répartition territoriale, liens avec la base: l'Eglise évangélique réformée vaudoise s'apprête à engager une grande réforme institutionnelle. C'est en tout cas la proposition qui sera faite lors de son prochain synode les 19 et 20 avril.



© Keystone

Un groupe de travail paritaire constitué d'autant de représentants du Conseil synodal (exécutif) que du synode (législatif) de l'Eglise évangélique réformée vaudoise (EERV) a élaboré 24 propositions en vue de simplifier des «structures souvent jugées trop lourdes» et de «mieux associer les différentes instances à la conduite de leur Eglise», résume Philippe Leuba, conseiller synodal et membre du groupe de travail. Si les rapports entre le Conseil synodal et le synode ont pu être tendus ces dernières années, l'objectif est aujourd'hui de permettre «une meilleure collaboration entre ces deux organes. Concrètement, il est proposé que «les axes du programme de législation soient soumis à l'approbation formelle du synode» dans un esprit de «co-construction». Par ailleurs, l'exécutif devrait pouvoir être invité à participer – sans droit de vote – aux commissions du synode. «Nous souhaitons que ces séances de commission soient davantage un lieu de dialogue positif et constructif entre l'exécutif et le légis-

latif», exprime à son tour Dominique Kohli, représentant du synode.

Renouer avec le terrain

Par ailleurs, l'ordre du jour du synode devrait être transmis en amont aux différents conseils de paroisse. Cette proposition résulte du constat selon lequel, actuellement, «le synode et l'agenda du synode sont très loin des préoccupations des paroisses, exprime Dominique Kohli. Or, l'agenda du synode doit être l'affaire de toute l'Eglise». Dans le même esprit collectif, l'EERV pourrait passer à une «présidence annuelle tournante». Une proposition qui vise à permettre «de ne pas personnaliser l'EERV sous une figure phare», établit le rapport. Le groupe de travail estime également pertinente l'ouverture d'un poste de chancelier «nommé par le Conseil synodal et placé sous son autorité».

Autre changement en perspective, le passage du système actuel à l'institution de «communautés paroissiales», «résultant du rapprochement de deux à trois paroisses». Le nombre de ces

nouvelles «unités de base» est estimé entre 25 et 30 contre 86 paroisses actuellement. Ces nouvelles entités «ne sont pas définies artificiellement par un décret du Conseil synodal ou du synode qui viendrait établir le périmètre de ces communautés paroissiales, rassure Simon Buttica, délégué au synode. L'idée est au contraire de prendre acte des solidarités interparoissiales qui se sont déjà mises en place spontanément et de les valoriser».

Parallèlement, le groupe de travail envisage que toutes les entités de l'EERV (services, offices, missions communes, etc.) soient placées sous l'autorité d'un conseiller synodal. «Il n'y aura plus d'entité volant de ses propres ailes de manière un peu désordonnée, explicite Philippe Leuba. Il y a vraiment une volonté de conduire les choses à l'échelon du canton.»

Enfin, en situation de pénurie pastorale, l'EERV est appelée à reconnaître un troisième type de ministère: à savoir qu'outre les pasteurs et les diacres, les animateurs d'Eglise devraient également être reconnus comme ministres. |